
REGLEMENT INTERIEUR ACCUEIL DE LOISIRS MERCREDIS 2023-2024 ESPACE DES 4 VENTS

Vie associative et développement

Il est rappelé que la MJC Monplaisir est une association de Loi 1901 administrée par des bénévoles. La MJC, association d'éducation populaire, porte des valeurs de respect et de diversité. Elle fait siennes les valeurs de la république et veille à la mise en œuvre du principe de laïcité. Par ailleurs la MJC veille à être responsable dans ses actions au respect de l'environnement.

En inscrivant vos enfants au centre de loisirs et en adhérant à la MJC vous vous engagez à respecter ces valeurs et à répondre aux consultations qui pourraient être faites dans le cadre de l'activité du centre de loisirs.

Espace des 4 vents, 27/29 rue Garon Duret 69008 Lyon - 04 37 53 70 24 – e4v@mjcmonplaisir.net

L'accueil de loisirs

L'accueil de loisirs des enfants âgés entre 3 et 10 ans est géré par la MJC Monplaisir – Espace des 4 Vents qui se trouve au 25 avenue des Frères Lumière dans le 8^{ème} arrondissement de Lyon.

L'accueil des enfants se fait au sein du groupe scolaire Anne Sylvestre au 20 rue Henri Barbusse toujours dans le 8^{ème} arrondissement de Lyon.

Le personnel

L'équipe encadrante se compose d'un directeur et de plusieurs animateurs diplômés ou ayant l'expérience dans l'encadrement d'enfants. L'équipe d'animation sera composée selon la réglementation en vigueur liée aux accueils collectifs de mineurs.



Le fonctionnement

Les périodes d'ouvertures

Du mercredi **6 septembre 2023** au mercredi **3 juillet 2024**

Les horaires

- L'accueil de loisirs est ouvert de **8h00 à 18h00**
- Exceptionnellement lors de sorties, il peut être décidé d'un rendez-vous plus tôt et un retour plus tardif.
 - Les responsables légaux en sont alors informés au préalable
 - Dans le cas des fratries, si la sortie ne concerne qu'un des enfants, les responsables auront la possibilité de déposer et récupérer les autres membres de la fratrie aux horaires de départ et de retour de la sortie.
 - L'accueil de loisirs est fermé pendant les jours fériés.
 - Il est possible de déposer les enfants entre **8h00 et 9h30** et de venir les chercher entre **17h00 et 18h00**

En cas de retards répétés et/ou non prévus des parents à 18h et si les responsables légaux ne sont pas joignables, les enfants pourront être confiés à la garde des forces de police jusqu'à leur arrivée.

Les représentants légaux souhaitant habilitier des personnes majeures à emmener ou à venir chercher l'enfant doivent le faire par écrit au moment de l'inscription ou en cours d'année. Les personnes ainsi autorisées doivent avoir la capacité de fournir un document justifiant de leur identité lorsqu'elles viennent chercher l'enfant.

La restauration

Le repas est pris entre 11h30 et 13h00. Les régimes spécifiques sont pris en compte dans la mesure du possible si la demande a été faite en amont par les parents.

Tout changement de régime alimentaire devra être signalé au minimum 5 jours avec un délai de prévenance de 5 jours.

Au-delà des régimes alimentaires médicaux, allergies, différents menus sont proposés :

- **Le menu sans porc**
- **Le menu sans viande**
- **Le menu « sans restriction »**

La fabrication et la livraison des repas sont assurées par la société RPC. Les menus sont affichés et sont à la disposition des parents.

Responsabilité de l'association en cas de vol ou d'endommagement de bien personnels

En aucun cas, l'équipe d'animation ne saurait être tenue responsable en cas de perte, de vol, de détérioration de vêtements, d'objets de valeurs oubliés dans les locaux.

Il est rappelé que les enfants ne doivent pas apporter avec eux d'objets de valeurs et qu'en aucune mesure la MJC Monplaisir ne saurait être tenue pour responsable de leur perte ou de leur dégradation.

Assurances

La MJC a souscrit à une police d'assurance couvrant ses activités durant la période de fonctionnement des activités au contrat numéro de sociétaire 0602572H.

Les obligations

La participation à l'accueil de loisirs doit se faire dans le respect.

Chaque enfant doit se sentir responsable de la propreté générale du centre ainsi que du matériel de la MJC.

- **Toute dégradation volontaire ou attitude inadaptée entraînera si nécessaire l'exclusion temporaire ou définitive du centre de loisirs ;**
- **Un enfant malade ne peut être reçu en collectivité.** En cas de fièvre de l'enfant à l'arrivée au centre, celui-ci ne sera pas accepté et il est aussitôt remis aux parents. De même, si un enfant est fiévreux en cours de journée (température supérieure à 38°C), il sera isolé à l'infirmerie et le responsable légal sera prévenu pour qu'il vienne le chercher immédiatement. Tout enfant présentant des éruptions cutanées suspectes ne peut être accepté sans certificat médical. Les maladies contagieuses sont à signaler, le temps d'éviction scolaire est à respecter. Suite à une maladie, les parents engagent donc leur responsabilité en garantissant que leur enfant n'est plus contagieux.

En cas de protocole spécifique (allergie, pathologie importante...), merci de présenter une copie de tout document signé par un médecin donnant les directives à suivre.

- En cas d'accident, l'enfant est dirigé vers le centre hospitalier le plus proche. Le représentant légal est immédiatement contacté.
- Les enfants doivent en particulier **avoir acquis une propreté corporelle suffisante et régulière** afin d'assurer un accueil de qualité. Les membres de l'équipe ne sont pas qualifiés pour assurer le change régulier des enfants. Il est possible de prévoir des habits de rechange en cas « d'accident ».

Inscription et facturation

La communication se fera principalement par voix dématérialisée (email). Le responsable légal s'engage à fournir une adresse email valide qui servira à l'information. Il informera la MJC Monplaisir en cas de changement. Si un responsable légal n'a pas accès aux outils de communication dématérialisée, il se manifestera auprès de la MJC Monplaisir afin que soient envisagées d'autres modalités de communication.

Un lien sera disponible sur le site internet de la MJC Monplaisir et de l'Espace des 4 vents pendant une semaine en juin précédent la saison concernée. Ce lien sert de demande d'inscription à travers un questionnaire. Les équipes de la MJC se tiennent prêtes à accompagner les familles qui le nécessitent à remplir celui-ci.

Les familles recevront un mail de confirmation de prise en compte de leur demande. Par la suite, un mail de confirmation d'inscription ou de mise en liste d'attente sera envoyé.

Il est important de noter que les inscriptions se font à l'année avec une facturation mensuelle.

Vous avez la possibilité de vous désengager de l'inscription 15 jours avant le début du mois suivant. A défaut, le mois lui sera facturé et verra l'enfant désinscrit de l'année. Toutefois, il pourra venir de façon exceptionnelle en fonction des places disponibles

Attention : Vous devez être à jour de la cotisation mensuelle, avant le début du mois suivant. Le cas échéant, la place ne pourra plus vous être attribuée. En cas d'absence de paiement, l'inscription sera annulée et une nouvelle famille se verra proposer la place. Aucun rappel de la part de la structure ne sera fait.

Aucun remboursement ne sera possible sans présentation d'un document officiel faisant état de l'impossibilité de l'enfant d'être présent. Ce remboursement fera l'objet d'un avoir utilisable sur les prochaines périodes d'ouverture de l'accueil de loisirs ou d'un remboursement.

Liste d'attente

Si la/les demande(s) ne peuvent être pourvues faute de places, les enfants seront placés sur liste d'attente. Les responsables légaux seront informés de leur inscription sur liste d'attente. En cas de désistement, les familles inscrites sur liste d'attente seront informées dans l'ordre de leur inscription sur liste d'attente (critères de priorisation). La famille sera libre d'inscrire l'enfant ou pas aux activités de centre de loisirs. Les conditions de désinscriptions et de participation s'appliqueront de manière identique.

Les places sont attribuées en fonction de critères validés par le conseil d'administration de l'association.

Critères de sélection	Points
Territoire	
Moulin à Vent / Grand Trou / Petite Guille	1
Hors secteur	0
Ecoles	
Anne Sylvestre / Marie Bordas / Delorme	0,5
Hors écoles du secteur	0
Situation professionnelle	
Les deux responsables légaux ont / Le seul responsable égale a une activité professionnelle	2
Un des responsables légaux a une activité professionnelle	1
Les responsables légaux n'ont pas d'activité professionnelle	0
Structure familiale	
Famille monoparentale	1
Famille nucléaire	0
Famille nombreuse (3 enfants et plus)	1
Famille avec moins de 3 enfants	0
Quotient CAF	
0 à 300	2
301 à 500	1,5
501 à 800	1
801 à 1065	0,5
Supérieur à 1066	0
Ancienneté	
Ancienneté plus d'un an	1
Ancienneté moins d'un an	0,5
Nouvelle inscription	0

Les informations suivantes sont nécessaires et obligatoires pour valider l'inscription :

1. Carnet de santé à jour des vaccinations
2. Quotient familial CAF
3. N° d'allocataire CAF
4. Téléphone du médecin traitant
5. Coordonnées des parents
6. RIB pour prélèvement automatique
7. Fiche sanitaire de liaison
8. Autorisations parentales
9. Le règlement de 14€50 d'adhésion à la MJC

Les tarifs

Des tarifs dégressifs sont proposés aux parents selon leurs revenus : (quotient familial CAF)

QF	Prix à la journée	Prix à la semaine
0 à 300	6 euros	30 euros
301 à 500	8 euros	40 euros
501 à 800	11 euros	55 euros
801 à 1065	15 euros	75 euros
1066 à 1200	18 euros	90 euros
1200 et plus	20 euros	100 euros

Les photos

La MJC peut être amenée à diffuser des photos, vidéos des enfants dans le cadre de ses différents canaux de communication. L'autorisation vous sera préalablement demandée et sera spécifique au projet.

Je soussigné·e _____ reconnais avoir reçu et accepté le règlement intérieur de l'accueil de loisirs de la MJC Monplaisir- Espace des 4 Vents.